

Nantes est-elle bretonne ? (2)

RÉSUMÉ > *Vingt et une questions, vingt et une tentatives de réponse pour savoir si Nantes est bretonne. Pour aider chacun à se forger une opinion, sur des fondements aussi honnêtes, précis et solides que possible. Entamée dans le numéro précédent, la publication de cette étude s'achève dans ce numéro.*

TEXTE > **ALAIN CROIX**

13

Est-ce Pétain qui a séparé Nantes de la Bretagne en 1941 ?

Nous sommes au milieu du 15^e siècle. À Morlaix, il existe deux taxations du vin : 15 sous par tonneau pour le « vin breton », et le double pour le vin d'« hors Bretagne et nantoys » (voir l'illustration p. 74). Les ducs de Bretagne ont ainsi inventé la Bretagne à quatre départements, amputée de l'actuelle Loire-Atlantique...

Le 31 juillet 1895, Anatole Le Braz, s'adresse solennellement aux lycéens de Quimper : « tout le long du littoral breton, de l'embouchure de la Vilaine jusqu'à celle de la Rance... ». Une des plus grandes voix de la Bretagne vient de réinventer la même Bretagne amputée...

Soyons clair : de tels exemples (ils pourraient être nombreux, et dans les deux sens !) ne prouvent strictement rien, sinon quand même deux petites choses essentielles :

Professeur émérite d'histoire moderne, Alain Croix est l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire de la Bretagne. Parmi une œuvre foisonnante, signalons son tout récent *La Bretagne entre histoire et identité* (Découvertes Gallimard), le monumental *Dictionnaire du patrimoine breton* qu'il a co-dirigé, *Nantais venus d'ailleurs* (PUR/Nantes Histoire) dont il a assuré la coordination et la responsabilité scientifique.



Item pour chacune charge de sel de se charge au d port quelle charge monte
sept myz mon d se prent demy myot sel d'ancienne costume dult
long mynot que prent la BB

Item pour chacune pipe de vin fixe par charroy hors de l'empereur deux souz seipden

L regner.



Dorsaw.



Et chape de vin prent pour chescun tombeau de vin de la ceent hors de traignt et
par tombeau de vin de traignt
Et d'ancienne costume sur les marchans forant
mil quator cent cinquante cinq Et au for compt d'inf
parat de traignt de hors de morcau et d'ancienne pour d'ancienne de pour
quator cent dixaux

deux souz
quize souz
d'ancienne de

Dans la marge de ce magnifique livre des mandements et édits royaux récapitulant les tarifs des « devoirs » perçus par le roi dans les ports de Bretagne, le renvoi à la date de 1455, au temps des ducs donc. Avec le montant : 15 sous par tonneau de « vin breton », et le double pour ceux qui viennent d' « hors Bretagne et nantoys » (Archives départementales de Loire-Atlantique, B 52).

Pétain, l'effet d'opprobre

il n'existe en la matière aucune évidence de l'histoire, et Pétain n'est pas celui qui a séparé Nantes de la Bretagne. Cette dernière assertion est un argument de pure polémique, fondé sur la mauvaise foi et/ou l'ignorance : il s'agit d'associer l'idée du découpage actuel à un homme, ou à un régime, qu'à peu près personne ne défend aujourd'hui, et de bénéficier ainsi de l'effet d'opprobre.

La première trace contemporaine d'une séparation entre Nantes et la Bretagne implique l'Église catholique qui, en 1859, organise un archevêché de Rennes pour quatre départements, Nantes étant rattachée à Tours. Diverses logiques s'exercent ensuite du côté des pouvoirs publics, ce qui montre bien qu'à cette époque au moins il n'existe pas en la matière de ligne politique favorable ou hostile à une identité régionale alors bien faible : la logique académique retient un Grand Ouest ; la logique militaire, deux régions installées à Rennes et Nantes ; la logique économique et celle du profit, deux compagnies de chemin de fer, l'une pour Paris-Rennes-Brest, l'autre pour Paris-Tours-Nantes-Quimper (nous le payons aujourd'hui encore de l'absence d'une vraie liaison ferroviaire directe entre Nantes et Rennes). La logique postale (et la crainte des homonymies) conduit aussi, sans le moindre état d'âme, à associer au nom de plusieurs communes de Loire-Inférieure un « -de-Bretagne » : Le Temple-de-Bretagne ou Montoir-de-Bretagne par exemple.

L'évolution devient nette en revanche dans l'entre-deux-guerres : les milieux économiques et les édiles expriment avec force le souci de faire de Nantes la capitale de l'Ouest, non sans difficulté d'ailleurs. Les « régions Clementel » mises au point entre 1915 et 1919 ne rattachent à Nantes que le sud de la Bretagne, les régions économiques de 1938 – qui ont déjà le statut d'établissement public, et un rôle consultatif – séparent Rennes et ses quatre départements de Nantes, qui en mène sept.

Le 13 juillet puis le 6 novembre 1940, le maréchal Pétain annonce la renaissance des provinces. C'est l'occasion pour le maire de Nantes Gaétan Rondeau d'exprimer avec force sa conception du découpage régional, dans la longue préface qu'il donne au livre de son ami Abel Durand, déjà évoqué. Le souci majeur de Rondeau est d'éviter la création d'une région correspondant à la Bretagne historique, dans la crainte d'enfermer Nantes dans une zone d'influence trop étroite et également de voir Rennes en devenir la capitale. Il plaide donc pour un

Grand Ouest, région « naturelle », n'hésite pas à invoquer une unité née de la Chouannerie et des guerres de Vendée, et transforme même le musée du Château en « musée du folklore breton, vendéen et angevin » ! Dans le même souci, qui exprime très bien les vues des milieux économiques, Abel Durand fait de Nantes la « première ville de Vendée »...

Le 19 avril 1941, malgré la position personnelle de Pétain en faveur d'une Bretagne à cinq départements, le Conseil national de Vichy, divisé, choisit une Bretagne amputée de la Loire-Inférieure, avec Rennes pour capitale, et une région d'Angers, dont relèvent la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et une partie de l'Indre-et-Loire. Cette décision, consacrée par un décret le 30 juin, est une défaite aussi bien pour les nationalistes bretons que pour les milieux économiques et les édiles nantais. Ce découpage est officiellement supprimé en 1946.

Après la Libération, les édiles nantais reprennent la ligne politique – peut-être suivie jusqu'à nos jours – d'avant-guerre : tout faire pour qu'Angers ne demeure pas capitale, éviter le regroupement avec la région de Rennes qui ferait de la ville d'Ille-et-Vilaine la capitale. Ainsi la Ville n'adhère-t-elle au Celib¹ qu'en 1965, à la veille de l'effondrement de ce dernier. Et il est juste de relever qu'au-delà des pétitions de principe le Celib inscrit ses plans d'action dans la Bretagne des quatre départements...

L'actuel découpage régional, mis en place en 1956 lors du renforcement des services régionaux des ministères, et consacré en 1972, est donc l'héritier d'un processus historique long, complexe, et ne peut se réduire à un simple choix du régime de Vichy.



1. Le Centre d'étude et de liaison des intérêts bretons est un lobby créé en 1950, qui rassemble des élus de toutes tendances, à l'exception des communistes.



14

Et les Vendéens de Nantes dans tout cela ? Et les habitants d'autres origines ?

Il existe trois manières (au moins !) de répondre à cette question.

La première se fonde sur l'histoire. Historiquement, Nantes est un assez extraordinaire *melting pot* et accueille, dès le 18^e siècle au moins, trois immigrations massives (au moins à l'échelle de l'époque) : celles de Bretagne, du Poitou (actuelle Vendée comprise) et du val de Loire. L'Anjou est même alors le premier fournisseur de main-d'œuvre, et les confins des actuelles Vendée et Loire-Atlantique fournissent à Nantes une main-d'œuvre saisonnière, dans les métiers du bâtiment en particulier.

La deuxième se fonde sur la démographie récente : la part des Nantais nés en Maine-et-Loire et en Vendée l'emporte désormais sur celle des natifs des autres départements bretons, tout simplement parce que la Bretagne n'est plus une terre d'émigration : les natifs de Bretagne étaient encore 40 % des « immigrés » en 1939, mais 18 % seulement en 1975. Démographiquement parlant, Nantes devient donc plus vendéenne et angevine (pour ne pas dire « ligérienne ») que bretonne.

La troisième, plus subjective, apprécie les conséquences de ces réalités sur le sentiment breton. La diversification croissante des origines de la population ne renforce probablement pas l'aspiration à un rattachement à la Bretagne, mais il s'agit aussi, en partie au moins, d'une fausse question : on peut être d'origine bretonne et se moquer de ces questions, ou d'origine angevine et réclamer farouchement le rattachement à la région de Bretagne.

15

Quels peuvent être les avantages d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne ?

Deux constats liminaires. Le thème, d'abord, est un véritable marronnier² de la presse nantaise : on s'étripe dans le courrier des lecteurs, à la limite de l'insulte, on polémique entre « MH » et « MLS » (car les auteurs récla-

ment massivement l'anonymat, à la notable exception de responsables politiques – tantôt des responsables de l'Union démocratique bretonne, tantôt l'un des responsables de la communication d'une grande collectivité territoriale... – se présentant comme d'ordinaires « lecteurs de Nantes »...), on assène les « évidences » parfaitement contradictoires... « Il n'y a pas de question à se poser », « il n'y a et il n'y aura jamais qu'une Bretagne », « depuis Charlemagne et jusqu'à ce jour le pouvoir central... », sans oublier « les leçons de l'histoire » bien sûr. On a même pu lire, en 1996, que le succès nouveau d'Halloween montrait le caractère celtique de Nantes (mais on n'a pas lu le contraire quand cette fête, revenue des États-Unis, a fait long feu...), et en 2008, actualité aidant, un parallèle avec le Tibet... On a pu lire aussi dans une revue à prétention historique – et cette fois ce n'est plus drôle – une interrogation sur le caractère ethnique de la population du pays de Retz, preuve de l'appartenance à la Bretagne.

L'autre évidence est que le débat, réel, quelle que soit sa qualité, s'organise bien autour de la question du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne – avec les pour, les contre, et les indifférents... qui s'expriment parfois –, très peu sur la région des Pays de la Loire, sinon pour la balayer d'un revers de plume, et jamais sur ce qui pourrait constituer l'identité de cette région. Depuis vingt ans en outre, plusieurs ouvrages ont été entièrement consacrés à la question, en particulier ceux de Pierre-Yves Le Rhun (*Bretagne et grand Ouest*, Skol Vreizh, 1988) et de Jean Ollivro (*La Bretagne réunifiée*, en collaboration avec Joseph Martray, Les Portes du Large, 2002), tous favorables au rattachement.

Il est donc périlleux, et également difficile, de résumer aussi honnêtement que possible les argumentaires.

Les arguments *favorables au rattachement* sont essentiellement au nombre de quatre, dont l'importance a varié au cours des années. Le premier, purement négatif, consiste à souligner *la faiblesse et l'absurdité de la région des Pays de la Loire*, et à polémiquer contre toute initiative de son Conseil régional ou de son président visant à lui donner plus de poids dans l'opinion. Il s'appuie en particulier sur l'absence d'unité, de la Sarthe à la Ven-

2. Rubrique récurrente, à l'exemple des usages funéraires de la Toussaint et des bouchons de départs en vacances...

dée, sur l'absence de passé commun, et, bien entendu, sur le fait qu'aucune instance démocratique n'a présidé à un découpage purement technocratique. Il est très rare de voir exprimer, en réponse, le fait de la large participation des citoyens aux élections régionales organisées dans ce cadre, et je n'ai trouvé aucune trace d'une recherche ou de propositions sérieuses qui mettraient l'accent sur de réels points communs aux composantes de la région des Pays de la Loire, en matière historique, patrimoniale ou même identitaire³. Il y a donc bien ici constat de carence de la part des responsables politiques aussi bien que des « intellectuels », d'autant plus lourd de sens que la région des Pays de la Loire édite depuis 1984 la revue 303, centrée sur le patrimoine, mais dont le titre, de manière révélatrice, doit tout au hasard de l'« addition » des numéros de plaques minéralogiques des départements qui la composent.

Le deuxième argument renvoie à *l'histoire* : je n'y reviendrai pas ici, puisque c'est l'objet même de cet article.

Le troisième argument porte sur le souci de préserver et développer *l'identité bretonne de Nantes* et découle du précédent. Il est facile ici d'invoquer, par exemple, la mutilation de l'information née de l'organisation régionale de *France 3* et plus encore d'*Ouest-France*, qui consacre la page régionale de l'édition de Nantes aux seuls Pays de la Loire, sans avoir jamais pu ou voulu doubler cette page de la reproduction de la page « Bretagne » publiée de Rennes à Brest. De même est-il incontestable que l'organisation de nombreux championnats et compétitions sportifs dans le cadre régional prive les jeunes de Loire-Atlantique de contacts avec la culture bretonne ou même, plus simplement, la géographie bretonne. Au-delà de tels constats il est cependant facile de souligner que l'identité bretonne de Nantes s'exprime très bien, comme le montrent par exemple les informations diffusées par l'Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique, la floraison des associations culturelles « bretonnes », ou l'exposition permanente du Musée d'Histoire de Nantes. Et les remarques sur l'absence de politique « bretonne » de la collectivité départementale sont tombées devant le volontarisme en la matière de son actuel président. Il reste évidemment juste de relever que la collectivité régionale ignore, à très peu près, la dimension bretonne.

Le dernier argument est aujourd'hui le plus valorisé par les partisans du rattachement : il s'agit du caractère posi-

tif de *l'image de la Bretagne* et de ses effets en matière de *tourisme et d'économie*.

Personne, à ma connaissance, ne nie l'évidence en termes d'image, et elle est très utilisée par le tourisme littoral, au point que Pornic s'affiche depuis peu comme « la première commune bilingue français-breton » ! L'utilisation économique, traditionnelle à Nantes (pensons aux images publicitaires de la conserverie et de la biscuiterie au début du 20^e siècle, par exemple), serait aujourd'hui plus difficile, au point que le département s'est, par exemple, voulu partie prenante de la Maison de la Bretagne à Paris.

Il est cependant surtout intéressant de relever l'adaptation tactique de l'argument. Longtemps, il a porté sur la force économique évidemment plus grande qu'aurait une Bretagne à cinq départements. Mais cet argument s'est révélé à double tranchant, dans la mesure où il était encore plus pertinent à l'échelle d'un Grand Ouest. Il a donc évolué en associant aux stricts arguments économiques un argument d'image, indiscutablement plus favorable à l'entité bretonne qu'au Grand Ouest : l'association est affirmée dès 1988 par Pierre-Yves Le Rhun.

Il en ressort que les arguments favorables sont non seulement fortement affirmés, mais aussi étayés par les réflexions de spécialistes. Il faut donc s'interroger sur ce qui peut expliquer qu'un dossier apparemment fortement étayé n'ait abouti à aucun résultat concret en deux décennies.

16

Quels arguments s'opposent donc à l'idée du rattachement à la Bretagne ?

La grande difficulté du débat tient largement à la *nature* différente des réflexions. Les arguments en faveur du rattachement ne sont en effet guère combattus, même dans leurs parties faibles. Et, on va le voir, les arguments contraires sont apparemment peu nombreux, et, sauf le premier, de portée limitée. Il faudra donc aller plus loin pour comprendre...

3. Ces points communs existent pourtant, même s'ils sont très sensiblement moins forts que les points communs avec la Bretagne. La portée de l'argument, soulignons-le, est faible : le même constat vaudrait pour la plupart des entités territoriales françaises, et rejoint notre interrogation globale sur le poids de l'argument historique...





Le découpage régional prôné par les partisans du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne

Le principal argument tient dans *la nature de Nantes*, telle que la perçoivent des géographes comme Alain Chauvet et, dans une large mesure, Jean Renard, ou bien encore un géographe et écrivain comme Julien Gracq, et quelques historiens.

Gracq illustre la position du « ni, ni » : il considère que Nantes n'est ni bretonne, ni ligérienne, ni vendéenne, mais avant tout originale. Il a raison de souligner que Nantes n'est plus vraiment ligérienne depuis la quasi-disparition de la navigation en Loire au milieu du 19^e siècle, après l'arrivée du chemin de fer. L'argument est, en revanche, beaucoup plus fragile quand Gracq évoque le changement brutal de l'habitat – les « bourrines coiffées de tuiles » – dès qu'on franchit la Loire : le fait est évidemment exact, mais n'a de sens que si on considère qu'il existe un type breton unique, exactement comme certains ont longtemps considéré que le breton était *la* langue de la Bretagne.

L'analyse est développée et sensiblement améliorée par ses successeurs Chauvet et Renard qui voient volontiers en Nantes une métropole dont la vocation serait comparable à celle d'Hambourg : une métropole à la fois isolée et vouée à prendre la tête d'un très vaste région humaine et économique, réunissant la Bretagne, les actuels Pays de la Loire, une partie de la région Centre et le Poitou. Cette conception rejoint, à bien des égards, celle des milieux économiques et des édiles de l'entre-deux-guerres, et peut s'appuyer sur une solide analyse du rôle historique de la ville. Elle est soutenue aujourd'hui par un certain nombre d'économistes, et bénéficie de l'élargissement de l'Europe, souvent analysé comme favorisant l'émergence, à terme, de très grandes régions. Elle est suffisamment solide pour avoir contraint les partisans du rattachement à infléchir leur argumentaire, nous l'avons vu. Les seuls arguments notables à son encontre sont de deux ordres : constater que des régions européennes de taille moyenne, comme la Bretagne, résistent bien à la compétition économique, ce qui est indiscutable, mais pas assuré dans l'avenir ; et insister sur le rôle économique de l'image de la Bretagne, argument aussi difficile à contester qu'à peser.

Quelques autres arguments ont été avancés, d'un intérêt très inégal : le coût d'un tel changement administratif, et le fait qu'une telle réforme n'était pas perçue comme prioritaire par l'opinion, sont des réalités, mais il est facile



de les invoquer à l'encontre de tout changement. L'argument du nouveau découpage (que faire des départements « abandonnés » ?) ne tient plus guère depuis que les partisans du rattachement ont largement (et récemment) diffusé la proposition élaborée par Pierre-Yves Le Rhun dès 1988, celle de quatre « régions fortes » dans l'Ouest, Bretagne, Normandie réunifiée, Val-de-Loire (de la Mayenne au Cher) et Poitou-Charentes incluant la Vendée.

17

Mais quels sont donc alors les enjeux de fond de cette question ? La notion même de territoire ?

Effectivement, le premier enjeu fondamental concerne *la notion de territoire et de frontière*. Ainsi, l'interrogation qui préside au présent article ne porte pas sur le fait de savoir si Nantes est *en Bretagne*, et ce choix me semble essentiel : personne ne conteste la réalité des « Bretons de Paris » ou de New York, et on peut concevoir d'être breton à Nantes sans que Nantes fasse partie d'un territoire administratif nommé « Bretagne »...

Les historiens Michel Denis et Didier Guyvarc'h, en particulier, ont beaucoup travaillé cette question et insisté – à juste titre – sur l'idée qu'il n'existe pas de territoire

breton un et indivisible : le territoire est une construction humaine. La Bretagne administrative existe ainsi jusqu'en 1790, et dans d'autres limites depuis 1956. Il n'y a sans doute jamais eu de « Bretagne économique », mais des axes (ou triangles !) essentiels, tels Nantes/Saint-Malo/Lorient au 18^e siècle (le grand large et la traite négrière), ou celui de la conserverie au 19^e siècle sur la côte méridionale étendue jusqu'à Croix-de-Vie. La « Bretagne politique » n'a jamais existé non plus, mais au contraire une Bretagne « blanche » des conservateurs aux 19^e et 20^e siècle, et une Bretagne bleue puis rouge puis rose, longtemps niée – être breton exigeait, aux yeux de conservateurs longtemps majoritaires, de faire siennes les valeurs conservatrices –, puis combattue. La « Bretagne en image » existe, elle, mais souvent dans le domaine des stéréotypes, et alors réduite à la Basse-Bretagne : celle des ploucs, de Bécassine, celle du sous-développement telle que la perçoit encore en 1956 Abel Durand, puis à partir des années 1970 celle du dynamisme économique et de la création culturelle (au moins musicale en tout cas). On pourrait même aller jusqu'à évoquer la « province de l'âme » chère à Julien Gracq : cela implique que, indépendamment de tout territoire, est breton qui veut...

Ce ne sont pas là simples réflexions théoriques : la notion de frontière ne peut plus avoir le même sens en 2008 que voici seulement cinquante ans. Chacun a pu observer leur effacement progressif au sein de la Communauté européenne. À l'intérieur du territoire national, il existe aujourd'hui un enchevêtrement des compétences et des coopérations des villes, des départements, des régions, qui permet des alliances à géométrie variable par projet : le dynamisme en la matière du Conseil général, sous la présidence de Patrick Mareschal, le démontre régulièrement et pourrait, paradoxalement, avoir pour résultat de rendre le rattachement moins évidemment nécessaire, aux yeux de certains militants culturels. Un exemple particulièrement fort en a été donné au début de 2008, avec la participation du Conseil général au financement de l'Office de la langue bretonne.

Certains se demandent même si, aujourd'hui, le découpage territorial des départements et des régions est encore un véritable enjeu. Ce doute repose sur le constat de l'importance décisive des villes, y compris dans le cadre européen : la réflexion du nouveau maire de Rennes, Daniel Delaveau, dans le numéro 9 de *Place publique*, est à cet

égard très significative. Il s'appuyait, rappelons-le, sur le fait que les aires urbaines de Nantes et de Rennes étaient sur le point de se rejoindre, que ce serait la nouvelle réalité bientôt vécue par les habitants, et que, dès lors, la coopération entre ces deux villes était bien plus importante que celle entre Rennes et Brest, par exemple. Non sans malice, il indiquait aussi que ces territoires, de plus en plus variables, pourraient conduire un jour à un redécoupage administratif réunissant Rennes et Nantes. L'important n'est pas que cette analyse soit juste ou non, mais bien dans la manière d'envisager le découpage territorial comme une conséquence des réalités vécues, et non comme un préalable. L'historien ne peut qu'adhérer à la méthode : le découpage des territoires, à l'échelle de l'histoire, finit par épouser les réalités...

Et l'on a hélas vu ailleurs les ravages qu'ont pu entraîner les questions de territoire lorsqu'elles sont posées en termes d'idéologies aussi primaires que le nationalisme : il suffit de rappeler qu'un des nœuds de la question du Kosovo est le souvenir entretenu de la bataille de 1389 qui voit la mort au combat, face aux Turcs, du dernier tsar des Serbes. Nous n'en sommes pas là, très heureusement, en Bretagne... ou dans les Pays de la Loire. Mais, exemple plus proche de nous à tous égards, c'est au nom de l'histoire – et à cet égard, à juste titre – que le Reich allemand a revendiqué le territoire de l'Alsace, au nom de l'histoire aussi – pas celle de la même période, simplement... – que la France en a fait autant, justifiant ainsi la préparation de l'opinion publique à la guerre avant 1870, avant 1914, et de terribles exactions entre 1940 et 1944...

18

L'attitude de l'opinion publique et des élus n'en est pas moins claire. Ne suffit-il pas de laisser faire la démocratie ?

Les Conseils généraux des cinq départements concernés, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils municipaux de la très grande majorité des communes de plus de 3 000 habitants, des milliers d'élus de toutes les sensibilités politiques ont adopté des vœux en faveur du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, et cela,





Manifestation de 2001 à Nantes, photos : Didier Guywarc'h.

Au hasard des annonces légales de la presse quotidienne...

souvent, depuis plus de vingt ans. Pendant la même période, la France a été dirigée par des majorités impliquant toutes les forces politiques démocratiques, et plusieurs signataires de ces vœux ont fait partie du gouvernement... sans que rien ne se passe dans le domaine qui nous intéresse. On ne peut que s'interroger sur cette contradiction, qui n'est inexplicable qu'en apparence.

Première pièce au dossier, *les manifestations*. Elles ont commencé en 1973 avec 200 personnes parmi lesquelles le futur président du Conseil général de Loire-Atlantique, Patrick Mareschal. Un premier point culminant est atteint en 1981 avec 8 000 personnes (selon les organisateurs), venues de toute la Bretagne et de la région parisienne. Après une « traversée du désert », selon la formule de Pierre-Yves Le Rhun, les manifestations reprennent en 1998, réunissant un nombre de participants que chacun s'accorde à chiffrer en milliers de personnes. L'important n'est pas ici la querelle des chiffres, mais deux constats : seuls manifestent les partisans du rattachement, ce qui montre le dynamisme de la revendication ; et l'on peut lire le succès de ces mouvements de manière très contradictoire, en soulignant leur importance ou au contraire leur faiblesse (en particulier lorsqu'elles mobilisent à l'échelle régionale).

Les actions plus ponctuelles, ou de communication, sont extrêmement nombreuses, mais n'impliquent en général que de très petits nombres de personnes.

Deuxième pièce au dossier, un *mouvement associatif* également très dynamique se mobilise à la moindre occasion. Ainsi, quand trois militants sont poursuivis en novembre 2007 pour avoir symboliquement retiré des plaques portant le nom d'Olivier Guichard – considéré comme la figure emblématique de la région des Pays de la Loire –, un texte de soutien est signé par Bretagne réunie, Skoazell Vreizh, le Syndicat des travailleurs de Bretagne, la Coordination antirépressive de Bretagne, un site militant, Bemdez, Galv Karaez, Emgann-MGI, le Parti breton, la Coordination Bretagne indépendante et libertaire, l'Union démocratique bretonne et le Mouvement guyanais de décolonisation et d'émancipation sociale. La presse locale relaie très bien ce type d'expression : dans cet exemple précis, la liste des signataires occupe le tiers de l'article... Ces organisations n'ont, pour la plupart, que des effectifs extrêmement réduits, mais la conviction militante est souvent très forte, et l'unanimité quasi-

ment absolue dans l'ensemble du mouvement culturel associatif des cinq départements.

Plus continûment, l'action est animée par *Bretagne réunie*, nom actuel d'un collectif d'associations dont les origines remontent à 1969 (Comité Nantes en Bretagne) et surtout 1974 (B 5 – Fédération Bretagne 5 départements). Ce collectif agit sous des formes extrêmement diverses (rédaction d'argumentaires, pétitions, manifestations, fêtes, interventions auprès des élus, etc.), et souligne alors non sans raison la faiblesse de ses moyens face à ceux de « l'adversaire », la collectivité publique régionale. Le mouvement prend en 1980 le nom de CUAB (Comité pour l'unité administrative de la Bretagne), sous la présidence de Patrick Mareschal puis, pendant 17 ans, de Pierre-Yves Le Rhun. Sous le nom de Bretagne réunie, en 2004, il organise aussi bien des manifestations de rue que des actions de communication, à l'exemple de la « décontamination » de l'Hôtel de région, malade de « ligérisse » (février 2007). Ces actions peuvent être perçues parfois comme indécentes, ainsi par exemple lorsque le « droit à l'unité territoriale » est présenté comme relevant des droits de l'homme, à l'occasion du Forum mondial des droits de l'homme ouvert à Nantes le 30 juin 2007. Ce mouvement joue également un grand rôle dans l'adoption du vœu pour la réunion de la Bretagne adopté par le Conseil général de Loire-Atlantique puis le Conseil régional de Bretagne en 2001.

Ces actions rejoignent des pétitions de principe d'élus, nous l'avons vu, dont certaines sont très anciennes : c'est ainsi à l'unanimité que le Conseil général de Loire-Atlantique a décidé, dès 1977, d'adhérer à la Charte culturelle de Bretagne.

Et restent évidemment les sondages.

19

L'unanimité de ces sondages ne reflète-t-elle pas à coup sûr la réalité de l'opinion ?

Organisés en 1986, chaque année de 1998 à 2002, puis en 2006, ils donnent tous en Loire-Atlantique une réponse « tout à fait » ou « plutôt » favorable au rattachement, le maximum étant atteint en 2001 avec 71 %. Leurs





résultats sont parfois critiqués pour deux raisons : une organisation en l'absence de débat contradictoire susceptible d'éclairer l'opinion, et surtout le caractère abstrait de la question qui n'évoque évidemment pas des difficultés comme celle de la capitale de la région réunifiée. Ce point sensible est en général écarté comme « secondaire » ou « passéiste » par les tenants du rattachement, qui avancent parfois aussi l'idée du partage des fonctions entre Nantes, Rennes et Brest.

En réalité, le « débat », tel qu'il est mené à chaque sondage, est tellement biaisé qu'il en est un bel exemple de manipulation de l'opinion, parfois de bonne foi, parfois certainement de mauvaise foi ou tout simplement par incompetence. Le sondage organisé pour le Conseil général en 2002 par la Sofres aurait dû alerter : si 65 % des habitants de Loire-Atlantique se déclaraient favorables à une évolution de l'organisation territoriale, 29 % seulement se déclaraient favorables au rattachement avec la Bretagne. Le sondage de 2006 (réalisé par TMO-Régions, filiale de CSA, pour France 3 Ouest) apporte l'explication, grâce à sa méthodologie enfin correcte. D'une part, il pose les *deux* questions (pour le rattachement, ou pour le statu quo) ; d'autre part, il prend en compte les personnes sans opinion : autant le « talon » habituel de quelques pour cent n'a guère de signification, autant une proportion de 19 % en Loire-Atlantique (et même 30 % dans l'ensemble des deux régions !) prend un sens.

Il en ressort que 68 % des habitants du département (55 % en prenant en compte les indécis) souhaitent le rattachement à la Bretagne... et 60 % le maintien dans l'actuelle région des Pays de la Loire. On a bien lu : les chiffres sont parfaitement contradictoires, preuve d'une grande fragilité des opinions. Mieux ou pire : 16 % des sondés sont favorables aux deux idées à la fois ! Les vrais « partisans du rattachement » (pour le rattachement, contre le maintien dans les Pays de la Loire) sont finalement 31 %, les « partisans du statu quo » 37 %, et les « indécis » (aux réponses contradictoires ou incertaines) 32 %. On note que ces chiffres rejoignent ceux du sondage du Conseil général en 2002, et également les 28 % de partisans du rattachement dénombrés par un sondage non publié de TMO en 1999. Ajoutons que ces partisans, en 2006, apparaissent plutôt âgés (35 % des 65 ans et plus, mais seulement 21 % chez les 18-34 ans), ce qui ne laisse pas augurer une évolution favorable au rattachement.

En l'état actuel de nos connaissances, on ne peut donc conclure qu'à une opinion extrêmement partagée, et en aucun cas à une opinion massivement favorable au rattachement. Cela n'en donne que plus d'importance aux campagnes d'explication, à la mobilisation de l'opinion, au rôle du mouvement associatif et des élus : quelle que soit l'opinion de chacun sur la question, on ne peut à cet égard que saluer le courage politique de Patrick Marechal, seul élu d'importance à avoir pris clairement position et à agir conformément à cette position.

20

Cela aide-t-il à comprendre pourquoi les choses n'avancent pas ?

Il est très difficile de répondre, d'autant que les propos de quelques élus, tenus en privé, ne peuvent prétendre représenter des positions certainement très diverses. La seule certitude est que les éléments ici évoqués ne sont jamais, ou presque jamais, repris en public...

Il est très probable, d'abord, que le vote de vœux soit, pour certains élus, une manière de se débarrasser d'un problème, avec la certitude, fondée ou non, que de telles pétitions de principe n'auront aucun effet : c'est une variante de la célèbre formule selon laquelle les promesses n'engagent que ceux qui les croient...

Plus profondément, des élus peut-être nombreux – comment savoir ? – peuvent à la fois émettre une opinion sentimentalement sincère, et considérer qu'aucun gouvernement ne s'engagera dans un tel guépier : les faits, depuis vingt ans, ne leur donnent pas tort, mais il est rare de voir un élu s'exprimer avec la spontanéité de Daniel Delaveau lançant, dans l'entretien déjà cité accordé à *Place publique* : « s'il faut attendre la constitution d'une Bretagne à cinq départements pour faire évoluer les relations [de Rennes] avec Nantes, nous risquons d'attendre longtemps »... Cela peut conduire à maintenir un sentiment quant à un éventuel rattachement, et à considérer en même temps que la question n'est pas d'actualité en termes de politique municipale, départementale ou régionale, à l'échelle d'un voire de plusieurs mandats.

Jouent, très certainement aussi, des doutes sur la réa-

lité de l'opinion : en Basse-Bretagne en particulier, l'élargissement de la région à la Loire-Atlantique est parfois perçu comme le dangereux renforcement du déséquilibre économique et démographique en faveur de la Haute-Bretagne ; et, plus largement, le constat qu'à de très rares exceptions locales près les militants régionalistes obtiennent des résultats électoraux dérisoires, et ne sont élus dans des collectivités que grâce au souci de partenaires (le Parti socialiste en général) d'élargir leur base électorale. Même les vœux favorables au rattachement émis par les Conseils généraux, de même, divergent sur des points importants : le Finistère ne veut que d'une Bretagne à cinq départements, l'Ille-et-Vilaine veut inclure la Mayenne, la Loire-Atlantique de même pour la Vendée... Exceptionnellement, ces doutes sont exprimés publiquement, ainsi par le vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean Normand, lors d'une réunion organisée à Nantes par Bretagne réunie en février 2007. C'est en quelque sorte la modernisation d'un ancien proverbe cornouaillais : *mont da naoned da c'hortoz bezañ daonet*, aller à Nantes en attendant d'être damné... Enfin et surtout, les élus ont parfaitement connaissance de la photographie réelle de l'opinion des habitants de la Loire-Atlantique, telle qu'elle est exposée plus haut.

On peut associer à ce... réalisme une attitude comme celle de l'Église catholique qui, lors de la réorganisation des archevêchés intervenue en 2003 en épousant le cadre régional, a très prudemment choisi de n'en attribuer aucun à Nantes – seule capitale de région dans ce cas –, donc de ne pas séparer la Loire-Atlantique de Rennes, tout en rattachant à Rennes l'ensemble de la région des Pays de la Loire !

21

En définitive, que nous enseigne donc l'Histoire en ce domaine ?

D'abord, la modestie : l'histoire, on l'a bien constaté au fil de la lecture, ne peut prétendre apporter de réponse sans la démographie, l'économie, la géographie. Si elle prend ici tant d'importance, c'est simplement parce qu'elle est fortement invoquée dans l'argumentaire en faveur d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

Ensuite, le doute : ainsi quand elle oppose les réalités historiques du découpage territorial, qui donnent à Nantes un très long passé breton, et le mépris de certains de ses habitants au moins à l'égard des « Bretons » ; ou quand elle oppose les évidences du passé à des logiques administratives et économiques mouvantes. Une part au moins des débats actuels, et très certainement leur vivacité, tiennent dans la coïncidence entre deux changements importants, l'émergence d'une identité bretonne positive et forte dans les années 1970, et la réalité du découpage régional devenu bien plus présent à partir des lois de décentralisation de 1982.

Sauf, enfin, à imaginer un monde immuable et, pour quoi pas, voulu par Dieu, la lecture du passé nous apprend au moins une chose : on ne tranche pas des débats d'aujourd'hui en invoquant l'histoire, sauf à s'exposer à bien des périls. Chaque citoyenne, chaque citoyen se forme une opinion en fonction de critères librement choisis – et l'histoire peut en faire partie, bien évidemment –, et surtout en fonction des aspirations du présent et d'une vision de l'avenir.